

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N° 2023 057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 21 SEPTEMBRE 2023	L'an deux mille vingt trois Le vingt-huit septembre, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire. <u>Etaient présent(e)s</u> : M. SAADA Raoul – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEU Carine – M. LION Robert – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique. <u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOAL Sylvie – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry. <u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège Madame BLAIZE Sophie a été désignée secrétaire de séance.
DATE D’AFFICHAGE 03 OCTOBRE 2023	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 18 VOTANTS : 22	

**ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A LA ROIX ROUGE EN SOLIDARITÉ
AVEC LE MAROC ET LA LIBYE**

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc et la Lybie, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations touchées. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées.

Sensibles aux épreuves que traversent ces deux pays, la commune de Boissy-sous-Saint-Yon tient à leur apporter son soutien et sa solidarité en prenant part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, à l'élan de solidarité internationale qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Croix Rouge en faveur des victimes du séisme au Maroc,
- Faire un don d'un montant de 500 € à la Croix Rouge en faveur des victimes des inondations en Libye.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'urgence de la situation,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française d'un montant de 1 000 € répartie de la manière suivante :

- 500 € pour soutenir les victimes du séisme au Maroc,
- 500 € pour soutenir les victimes des inondations en Libye,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230928-DEL2023-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 02/10/2023

Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

